

ENTRETIEN

Etienne Nsanzimana : « La plupart des acteurs du génocide rwandais sont encore passibles de poursuites »

À Kigali, le 27 mai dernier, le président Emmanuel Macron a prononcé un discours attendu dans lequel il a reconnu les responsabilités de la France dans le génocide des Tutsi. Le président de l'association IBUKA France analyse les ressorts de cette allocution.

Actualité Juive Le discours prononcé par Emmanuel Macron la semaine dernière a-t-il été à la hauteur des attentes ?

E.N. : Beaucoup de Rwandais attendaient, en effet, ce discours. Le lieu où il a été prononcé – les jardins du Mémorial de Gisozi, où sont enterrées 250 000 victimes du génocide – la solennité et l'attitude du président étaient pour nous à la hauteur. Emmanuel Macron a prononcé un discours qui reprenait certains termes figurant déjà dans le rapport de la commission Duclert remis en mars dernier. Il s'est adressé aux survivants avec un sens du respect et de l'humilité.

Symboliquement, a-t-il, pour votre communauté, un impact semblable à celui prononcé par Jacques Chirac au Vel' d'Hiv' en 1995, attendu par la communauté juive ?

E.N. : Je me garderais de comparer ces deux discours. Lorsque le président Chirac a prononcé ce discours courageux, la plupart des acteurs du génocide juif n'étaient plus vivants. Le génocide tutsi a été commis il y a 27 ans. La plupart des acteurs sont encore passibles de poursuites. J'entends aussi le ressenti des survivants rwandais qui regrettent que le mot « excuse » n'ait pas été prononcé par le président Macron. Le rapprochement politique entre la France et le Rwanda est aujourd'hui évident. Le président Kagame a même affirmé que ce discours était mieux que des



excuses. Un ambassadeur français devrait aussi être nommé d'ici peu alors que le poste est vacant depuis plusieurs années. Si des paroles très fortes ont été formulées au cours de ce discours, il laisse néanmoins un goût d'inachevé pour certains d'entre nous. Seul l'après compte désormais. Pour les rescapés, un discours ne suffira jamais à apaiser les souffrances. Ils sont en attente de savoir si les personnes suspectées d'avoir commis le génocide et qui se trouvent en France vont enfin être arrêtées. Vingt-sept ans après ces massacres, on ne peut pas s'en tenir à trois procès seulement.

Le président Macron a évoqué des moyens pour permettre à la justice d'entreprendre son travail. Quelles sont vos attentes d'un point de vue juridique ?

E.M. : Ce discours de Kigali deviendra historique lorsque les promesses annoncées seront réalisées. Après le temps des historiens, vient aujourd'hui le temps des politiciens et des actes. Les excuses, formelles ou pas, doivent se matérialiser en actes. Ce discours devrait aussi permettre de faire taire plus efficacement les négationnistes. La thèse du double génocide qui leur est très chère a été mise en brèche tant par les recherches scientifiques des historiens que par la parole présidentielle.

« Un génocide, ça ne s'excuse pas », a affirmé le chef de l'État français. Que pensez-vous de cette affirmation ?

E.N. : Je donne raison au président de la République. Mais Emmanuel Macron a aussi dit que les conséquences d'un génocide ne s'arrêtent jamais. Cela signifie qu'il faut donner plus de moyens pour lutter contre celles-ci que nous subissons toujours. Par actes, nous entendons la poursuite des personnes qui se trouvent en France à défaut d'obtenir leur extradition. Nous demandons aussi l'automatisme des poursuites dès lors que les extraditions réclamées sont refusées.

Comment l'association IBUKA entend-elle exploiter désormais ce discours ?

E.N. : Le CPRC, collectif des parties civiles pour le Rwanda, se bat depuis des années pour traduire en justice des génocidaires présumés cachés en France. IBUKA s'est constituéé partie civile dans de nombreuses demandes de poursuites judiciaires. Nous allons relancer la machine en expliquant

que si la volonté politique est là, il faut que les personnes recherchées soient désormais appréhendées rapidement. Ce serait un drame de voir des génocidaires mourir de leur belle mort sans avoir été jugés.

IBUKA travaille beaucoup avec les organisations juives, l'UEJF et le CRIF notamment. Elles vous ont aidé, sur le plan mémoriel ?

E.N. : C'est un véritable partenariat qui nous lie avec ces associations. Nos dernières commémorations se sont déroulées au Mémorial de la Shoah. Avec l'UEJF, nous avons appris de leur militantisme. Le voyage réalisé avec cette association en 2006 au Rwanda a été fondateur, tant pour les jeunes étudiants juifs que pour des membres d'IBUKA. Procéder à ce dialogue des mémoires, communiquer sur la proximité des grands génocides du 20e siècle en montrant leurs constructions qui sont d'une similitude frappante, tout cela représente un travail essentiel.

Propos recueillis par
Laëtitia Enriquez

Créée en 1994 au lendemain du génocide des Tutsi au Rwanda par les Hutu, l'association IBUKA - Mémoire et Justice œuvre pour garder la mémoire des victimes et pour traduire en justice les auteurs du génocide et autres crimes contre l'humanité commis au Rwanda. « Ibuka » est un mot kinyarwanda qui signifie, en français, « Souviens-toi ». L'association a été reconnue d'intérêt général en 2014.

CE DISCOURS DE KIGALI DEVIENDRA HISTORIQUE QUAND LES PROMESSES ANNONCÉES SERONT RÉALISÉES